

BIÈRE LIVRÉE SOUS ESCORTE

Photo: André Robit



Conflit de travail musclé chez Labatt

Négociations difficiles chez Labatt

Des agents de sécurité pour livrer la bière !

Aucun camion de livraison ne quitte l'usine ou le centre de distribution de la Brasserie Labatt sans une escorte d'agents de sécurité.



Valérie Vdufour

Le *Journal* a en effet pu constater que des mesures spéciales avaient été prises afin de protéger cautions et cadres de la compagnie depuis le 16 juin, date du début de la grève des 950 employés de Labatt.

Un véhicule non balisé est chargé de suivre chaque camion. Une fois à destination, les agents de sécurité débarquent et s'assurent que le contenu est vidé sans entrave. Les propriétaires de dépanneurs et autres marchands qui viennent acheter leur bière directement chez Labatt sont eux aussi accompagnés à leur sortie.

« Si les syndicats n'avaient pas une attitude hostile et agressive, nous n'aurions pas besoin de prendre des mesures de sécurité », soutient le vice-président aux affaires publiques de Labatt, Paul Wilson. Il explique que les cadres de l'entreprise ont été victimes d'intimidation et de menaces au début du conflit. Plusieurs d'entre eux se faisaient également suivre. « On veut simplement s'assurer qu'il n'y ait pas de grabuge. On n'est jamais trop prudent. »

« C'est assez particulier de voir ça, d'autant plus qu'il n'y a eu rien de majeur depuis le début de la grève », souligne de son côté le vice-président du Syndicat des travailleurs de la Brasserie Labatt (CSN), Normand Faubert.

LA BIÈRE est livrée sous le regard attentif des agents de sécurité.



Photo ANDRÉ FORCET



Photo ANDRÉ FORCET

DEPUIS LE DÉBUT du conflit de travail, des agents de sécurité accompagnent les camions de livraison de la Brasserie Labatt.

qui part livrer de la bière est très coûteux. Labatt pourrait utiliser les sommes astronomiques qu'elle dépense en sécurité pour régler le conflit. « Il n'y a pas de prix pour protéger nos employés », répond Paul Wilson. Il refuse cependant de révéler combien d'agents assurent la couverture ou combien Labatt paie pour ces services.

Négos

Les négociations se poursuivent en compagnie d'un conciliateur, même si un fort vent d'insatisfaction plane de part et d'autre.

« Ça fait un mois que nous avons déposé une offre finale, et on continue de parler d'éléments secondaires », dit Paul Wilson.

De son côté, le syndicat admet que les parties n'ont toujours pas abordé les questions de précarité d'emploi, de sous-traitance ou d'augmentations salariales, mais blâme la partie patronale pour la lenteur des négociations.

La brasserie utiliserait des briseurs de grève

Le ministère du Travail du Québec a conclu hier que la Brasserie Labatt contrevenait à la loi en falsant appel à sept briseurs de grève.

VALÉRIE DUFOUR

Le rapport d'enquête remis par Thomas J. Hayden est clair : « La Brasserie Labatt a contrevenu à l'article 109.1 du *Code du travail* en utilisant des personnes non autorisées pour remplacer des salariés en grève. »

C'est le Syndicat des travailleurs de la Brasserie Labatt qui avait porté plainte au ministère du Travail il y a quelques semaines. La demande d'enquête portait sur sept allégations.

On reprochait à Labatt d'utiliser des *scabs* dans

diverses facettes de ses activités qui vont de l'échantillonnage au transport en passant par l'entreposage de marchandises. Durant le conflit, le brasseur a des ententes avec diverses entreprises.

Manque d'information

En bout de ligne, l'enquêteur Hayden n'a retenu qu'une plainte. Dans son rapport, il précise cependant trouver « étonnant » qu'aucun contrat écrit n'existe avec les compagnies Robert Transport, Oland et Fût Idéal.

« Cela m'empêche de constater s'il y a violation ou non de l'article 109.1 car ces entreprises font le même travail que certains des salariés », écrit-il.

Fort du résultat de l'enquête, le Syndicat s'adressera à la Commission des relations de travail. Celle-ci a le pouvoir d'émettre une ordonnance pour forcer Labatt à mettre fin à ses pratiques.

« On va voir s'ils se conforment ou si on doit poursuivre nos démarches en Cour supérieure », précise le vice-président du syndicat, Normand Faubert.

Pas question

La direction de Labatt ne l'entend pas ainsi. « On va contester, que ce soit une ordonnance ou devant les tribunaux. Ce sera à un commissaire ou à un juge de décider », tranche le vice-président aux affaires publiques, Paul Wilson.

« Il y a un employé dont le cas était plus problématique à cause de sa date d'embauche et il ne travaille plus ici, ajoute-t-il. Les six autres, on considère qu'ils sont cadres au même titre que les autres cadres de la compagnie. »

Les 950 employés de la Brasserie Labatt sont en grève depuis le 16 juin.